



---

# *Registre des délibérations du Conseil Communautaire*

## *Du 22 Avril 2024 à 19 heures*

---

### **Sommaire**

Affaires Générales .....	2
Election du secrétaire de séance .....	2
<i>Approbation du compte-rendu du 19 février 2024 .....</i>	<i>2</i>
<i>Approbation du compte-rendu du 18 mars 2024.....</i>	<i>2</i>
<i>Approbation du compte-rendu du 08 avril 2024 .....</i>	<i>3</i>
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau.....</i>	<i>3</i>
Administration générale.....	3
20240422_01 - Acquisition de parcelles sur Ville-en-Sallaz et La Tour dans le cadre de la gestion du Lac du Môle.....	3
20240422_02 - Nomination d'un représentant de la CC4R à la RGD Savoie Mont Blanc : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant .....	3
20240422_03 – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une crèche sur ONNION .....	6
Agriculture.....	7
20240422 - Mise en place d'un syndicat mixte en charge de la construction et la gestion d'un abattoir public départemental - Présentation du projet et discussion sur le projet de statuts .	7
Informations diverses .....	9



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Salle polyvalente de Saint-Jean de Tholome, située Ancien Chemin de La Tour au Chef-lieu 74250 SAINT-JEAN DE THOLOME, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 16 avril 2024  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de délégués présents : 28  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 4  
Nombre de délégués votants : 32

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Danielle ANDREOLI, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Christian RAIMBAULT, Sabrina ANCEL, Marie-Liliane GRONDIN, Patrick BOIMOND, Antoine VALENTIN, Yves PELISSON, Elisabeth BEAUPOIL, Laurette CHENEVAL, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Isabelle CAMUS, Corinne GOY, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Maryse BOCHATON ;

Délégués excusés :

Olivier WEBER donne pouvoir à Isabelle ALIX  
Michel STAROPOLI donne pouvoir à Martial MACHERAT  
Marie-Pierre BOZON donne pouvoir à Marie-Liliane GRONDIN  
Gabriel MOSSUZ donne pouvoir à Sabrina ANCEL

Délégué absent :

Guillaume HASSE, Marion MARQUET

Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ est désigné secrétaire de séance.

## **Affaires Générales**

### ***Election du secrétaire de séance***

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ représentant de la commune de FAUCIGNY est élu secrétaire de séance à l'unanimité des 32 membres

### ***Approbation du compte-rendu du 19 février 2024***

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 19 février 2024 est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

### ***Approbation du compte-rendu du 18 mars 2024***

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 18 mars 2024 sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.



## ***Approbation du compte-rendu du 08 avril 2024***

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 08 avril 2024 sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

## ***Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau***

En date du 15 avril 2024, le président a pris les décisions suivantes :

- VALIDER et SIGNER les quatre projets de conventions d'implantation de conteneurs pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur les communes de FILLINGES et PEILLONNEX ;
- VALIDER un projet d'avenant pour le lot2 - MACONNERIE avec l'entreprise BAYETTE pour un montant en plus-value de 5 199,10 euros HT, soit une augmentation de 3,18 % ;

## **Administration générale**

### ***20240422\_01 - Acquisition de parcelles sur Ville-en-Sallaz et La Tour dans le cadre de la gestion du Lac du Môle***

La Communauté de Communes des 4 Rivières est compétente, aux termes des article 2.1.1 de ses statuts en matière de « *Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense, protection et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS du territoire communautaire* » et 3.2.2 en matière d'« *Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours* »

a) Mesdames Jeanne REY-MILLET et Claire PERRIOT-MATHONNA : 1 parcelle supplémentaire :

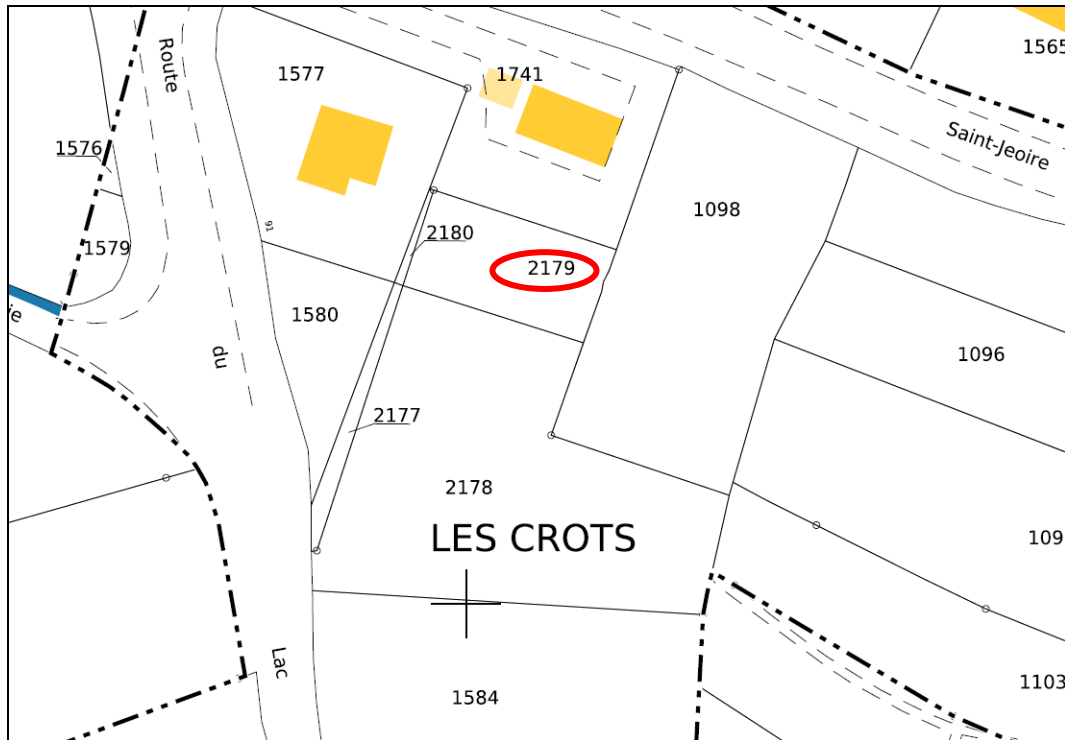
Par délibération n°20230925\_03 en date du 25 septembre 2023, le conseil Communautaire a décidé d'acquérir diverses parcelles appartenant à Mesdames Jeanne REY-MILLET et Claire PERRIOT-MATHONNA, situées sur les communes de :

- LA TOUR et cadastrées section A numéros 1080, 1085, 2186, 2187, 2192 et 2254 pour une surface totale de 4695 m<sup>2</sup>,
- VILLE EN SALLAZ et cadastrée section A numéro 2178 d'une surface de 1817m<sup>2</sup>,

Soit une surface totale de 6512 m<sup>2</sup> pour l'ensemble des parcelles sur les deux communes et un prix global de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (32 560,00 euros).

Proposition d'une parcelle supplémentaire sur VILLE EN SALLAZ appartenant à Mesdames REY-MILLET et PERRIOT-MATHONNA :

Lors des différents échanges relatifs à la constitution du dossier de vente, suite à la délibération de septembre 2023, Mesdames REY-MILLET et PERRIOT-MATHONNA ont proposé par courriel en date du 23 janvier 2024, de vendre une parcelle jouxtant la parcelle A 2178, et cadastrée section A numéro 2179 d'une surface de 411 m<sup>2</sup> au prix de CINQ EUROS (5,00 euros) le mètre carré. Cette acquisition représente un coût de DEUX MILLE CINQUANTE-CINQ EUROS (2 055,00 euros).

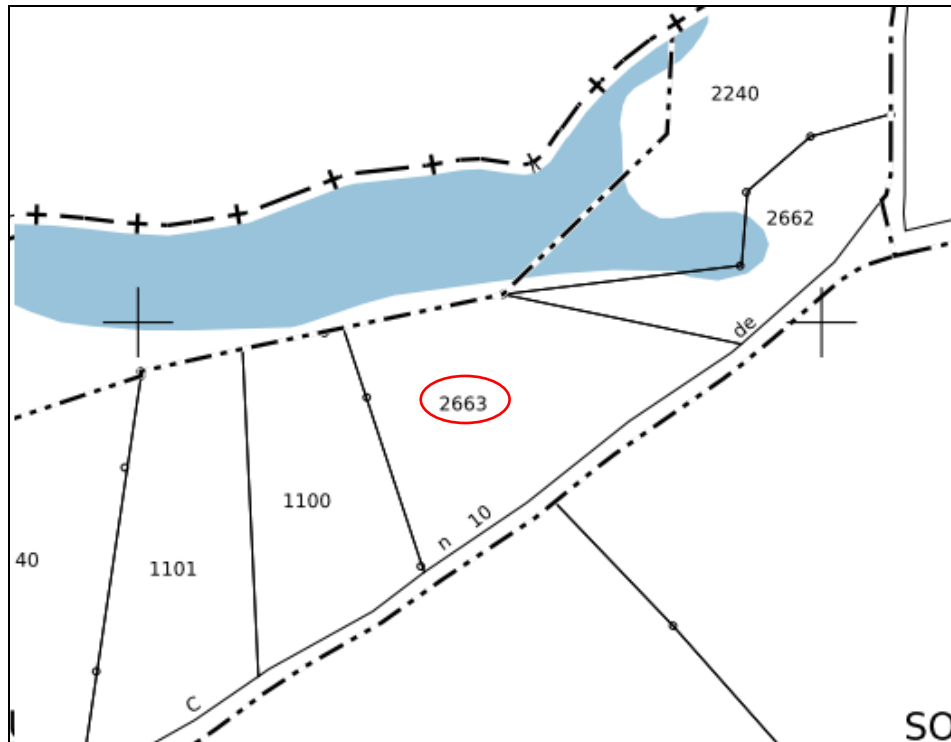


**VILLE EN SALLAZ section A numéro 2179**

b) Consorts EXCOFFIER : parcelle à LA TOUR : A 2663

Dans le cadre de la gestion du Lac du Môle, le Conseil communautaire, par délibération n°20230925\_03 en date du 25 septembre 2023, le Conseil Communautaire a validé l'acquisition de plusieurs parcelles autour du lac au prix unitaire de 5 euros du m<sup>2</sup>, dont les parcelles de Mesdames REY-MILLET et PERRIOT-MATHONNA. Suite à ces délibérations, des courriers ont été envoyés à l'ensemble des propriétaires privés des parcelles situées aux abords du Lac. Une partie des propriétaires a donné son accord pour vendre les parcelles proposées à l'achat par la Communauté de Communes des 4 Rivières. Une autre délibération n°20240122\_02 a été prise par le Conseil communautaire le 22 janvier 2024 pour l'acquisition de 15 parcelles sur les communes de LA TOUR et VILLE EN SALLAZ.

Suite à ces délibérations, les Consorts EXCOFFIER ont répondu favorablement à la proposition faite à l'automne 2023, donnant leur accord pour vendre la parcelle leur appartenant sur la commune de LA TOUR et cadastrée section A numéro 2663 d'une surface de 1209 m<sup>2</sup> au prix de CINQ EUROS (5,00 euros) le mètre carré. Cette acquisition représente un coût de SIX MILLE QUARANTE CINQ EUROS (6045,00 euros).



**LA TOUR section A numéro 2663**

Où il est exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE l'acquisition amiable de la parcelle appartenant à Mesdames Jeanne REY-MILLET et Claire PERRIOT-MATHONNA, propriétaires indivises de cette parcelle située sur la commune de VILLE EN SALLAZ (74250), jouxtant la parcelle A 2178, et cadastrée A 2179 pour une surface de 411m<sup>2</sup> au prix de CINQ EUROS (5,00 euros) le mètre carré, soit un prix à partager entre les venderesses, de DEUX MILLE CINQUANTE-CINQ EUROS (2 055,00 euros),
- VALIDE l'acquisition amiable de la parcelle appartenant aux Consorts EXCOFFIER, propriétaires indivis de cette parcelle située sur la commune de LA TOUR et cadastrée section A numéro 2663 d'une surface de 1209 m<sup>2</sup> au prix de CINQ EUROS (5,00 euros) le mètre carré, soit un prix à partager entre les vendeurs, de SIX MILLE QUARANTE CINQ EUROS (6045,00 euros).
- VALIDE la prise en charge des frais d'actes et d'études, par la Communauté de Communes des Quatre Rivières ;
- AUTORISE le Président à proposer d'acquérir ces parcelles et à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente décision, notamment les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux, tous les actes notariés ou actes authentiques en la forme administrative, ainsi que les formalités préalables et postérieures relatives auxdits actes ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 29 avril 2024***



## **20240422\_02 - Nomination d'un représentant de la CC4R à la RGD Savoie Mont Blanc : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Le Groupement d'Intérêt Public « Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc » a pour objet « la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie ».

Par suite du changement de statut juridique de la Régie de Gestion des Données en Groupement d'intérêt Public et de l'offre de services dédiés aux communes, le Conseil Communautaire, des 4 Rivières a adhéré au Groupement d'Intérêt Public RGD Savoie Mont-Blanc.

Lors de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public RGD Savoie Mont-Blanc du 14 mars 2023, l'adhésion de 26 EPCI dont la CC4R, a été adoptée à l'unanimité. Luc PATOIS avait été désigné comme représentant.

Il est en conséquence demandé au Conseil Communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au collège des membres de l'assemblée générale du GIP pour siéger comme membre au GIP RGD et habilités à signer la demande d'adhésion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la Loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC du 28 décembre 2021 et son règlement intérieur et financier,

VU la délibération n° 20220516-03 du Conseil Communautaire des 4 rivières en date du 16 mai 2022 acceptant l'adhésion à la Régie de Gestion des Données sous forme de GIP

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sien de l'assemblée générale,

VU les candidatures de M. Pascal POCHAT BARON en tant que représentant titulaire et de M. Max MEYNET CORDONNIER en tant que représentant suppléant ;

Oùï cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- DESIGNER M. Pascal POCHAT BARON comme représentant titulaire et M. Max MEYNET CORDONNIER comme représentant suppléant au collège des membres Savoie Mont Blanc et personnalités qualifiées.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 29 avril 2024***

## **20240422\_03 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une crèche sur ONNION**



Par délibération n°20230123\_11 du 23 janvier 2023, le conseil communautaire a confié au cabinet d'architectes GERONIMO, mandataire d'un groupement, la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la crèche intercommunale d'Onnion. Le programme prévoyait une enveloppe financière de 1 700 000 euros HT. Le forfait provisoire de rémunération était décomposé ainsi : 177 650 € HT pour le forfait provisoire de rémunération et 18 700 € HT pour les missions complémentaires pour un montant de 11,55 %

Suite aux discussions avec la commune et l'opportunité d'ajouter le service de relais de petite enfance RPE dans les travaux de construction, le projet avait été évalué à 105 250 euros HT en Avant-Projet Définitif APD. En conclusion, le projet de construction de la crèche est défini à 1 805 250 euros HT.

Il convient alors de fixer le montant définitif de rémunération conformément au code de la commande public sur la base de 1 805 250 euros HT, qui est porté à 208 506,25 euros HT contre 196 350 euros HT en janvier 2023.

VU l'article Article R2432-6 du code de la commande publique,

VU le montant définitif des travaux évalué à 1 805 250 euros HT ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE l'avenant de maîtrise d'œuvre fixant le montant de la rémunération définitive à 208 506,25 euros HT relatif à la construction d'une crèche sur Onnion ;
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant et tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision ;

***Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 29 avril 2024***

## **Agriculture**

### ***20240422\_04 – Délibération de principe - Mise en place d'un syndicat mixte en charge de la construction et la gestion d'un abattoir public départemental - Présentation du projet et discussion sur le projet de statuts***

Monsieur le Président propose une discussion autour des futurs statuts de l'abattoir départemental. Il s'agit de présenter le projet et de discuter du projet de statuts du syndicat mixte joint à la présente note.

Le sujet a été abordé en commission Agriculture dernièrement. Les agriculteurs du territoire ont manifesté un soutien favorable à ce projet d'abattoir.

Le conseil départemental a sollicité les 21 EPCI pour intégrer un syndicat mixte en charge de l'abattoir public en Haute-Savoie. L'objectif est de construire et de gérer un seul établissement public pour les 830 k habitants du territoire en remplacement de celui de Megève :

- Le coût d'investissement serait de 10 millions d'euros (avec unité steak) dont 20% serait à partager entre les communautés de communes selon la clé de répartition de la population, soit environ 50 000 euros pour la CC4R ;
- Le coût de fonctionnement devrait être équilibré par l'exploitation. Toutefois, en cas de mauvaise gestion et d'apport en première année, le président du département a annoncé un déficit maximal de 100 000 euros, soit environ 2 500 euros pour la CC4R ;
- Le groupement des bouchers est bien présent dans la comité de suivi ;

- Compte tenu des délais avant les élections et les conditions de réalisation (permis de construire, mise en œuvre du syndicat, saisine de la CDCI), le président du CD74 demande la participation de toutes les intercommunalités par solidarité ;
- Cet équipement serait localisé à Saint-Pierre en Faucigny ;

## | Volume d'activité

### Abattage

	TEC/an	Têtes/an
Gros Bovins	850	2 800
Veaux	210	1 700
Ovins/caprins	240	12 000
Porcs	700	7 000
<b>Somme</b>	<b>2 000</b>	<b>23 500</b>

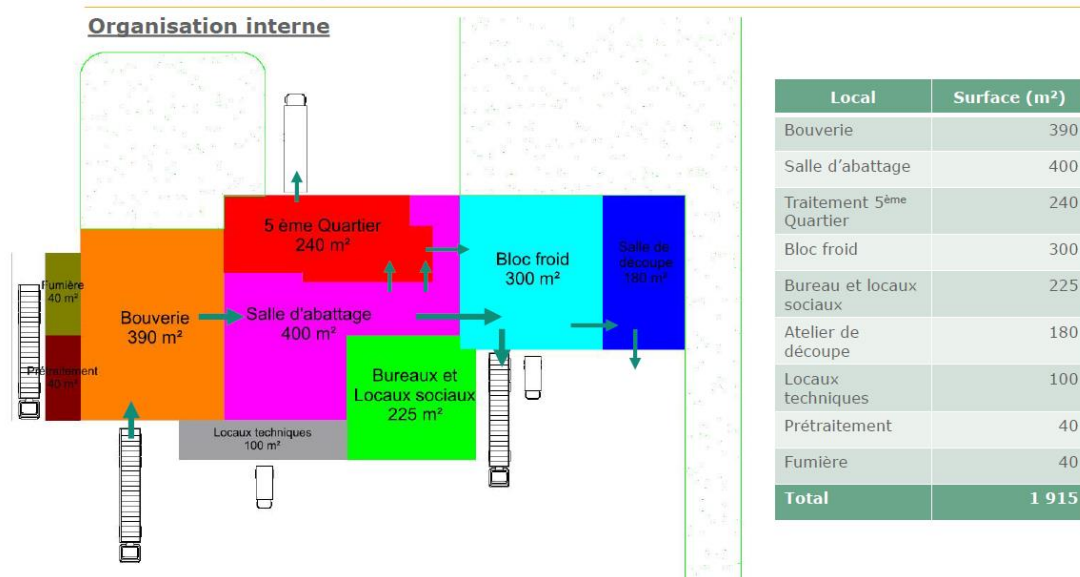
- Tonnage moyen hebdomadaire : 40 tonnes
- Abattoir dimensionné pour permettre d'absorber des semaines de pointe de 25 % supérieure à la moyenne soit 50 tonnes. Cela tient compte des possibles variations saisonnières dans un département touristique.

### Découpe

- Atelier dimensionné pour le travail simultané de 4 opérateurs en découpe et 2 opérateurs au conditionnement.
- Volume d'activité variable en fonction du niveau de prestation demandée.

Cette estimation est haute, le tonnage devrait avoisiner 1500 tonnes par an selon la chambre d'agriculture.

## | Schéma général de l'installation





## Estimation du budget des travaux

En première approche, le montant des travaux est estimé à 7 175 K€. À cette première estimation devront être ajoutés les prix :

- ✓ Du terrain
- ✓ De la maîtrise d'œuvre, assurances, bureaux de contrôle, etc. (Estimation à 10 %)

Bâtiment		Fluides		
	VRD		Froid	
	Gros œuvre		Électricité	
	Charpente métallique		Sanitaire plomberie	
	Bardage		Chauffage ventilation	
	Menuiseries extérieures		<b>Sous-total</b>	<b>1 673 000 €</b>
	Couverture			
	Serrurerie et portes		<b>Process</b>	
	Menuiseries intérieures		Process manutention	
	Platerie faux plafonds		Petit matériel	
	Peinture		Équipement boyauderie	
	Carrelage		Équipement informatique	
	Équipement de quai		Équipement pesée	
	Isolation		Station de prétraitement	
	Résine		Stabulation	
	Banquettes inox		<b>Sous-total</b>	<b>2 353 000 €</b>
	<b>Sous-total</b>	<b>3 149 000 €</b>		
			<b>Total hors TVA</b>	<b>7 175 000 € soit 3 587,5 €/m<sup>2</sup></b>

Remarques :

- ❖ Les calculs sont faits à partir de l'hypothèse d'une parcelle plane ne nécessitant pas de fondations particulières
- ❖ Les coûts sont basés sur une moyenne des prix en France en 2022. De potentiels surcoûts en Haute Savoie seront à prendre en considération

Les enjeux soulevés lors de cette réunion et lors du Comité de Pilotage résident :

- Le nombre de communautés de communes ou communautés d'agglomérations qui participeront au projet : en effet, en fonction du nombre d'adhérents et de la population concernée, le reste à charge en investissement et fonctionnement n'est pas le même pour la CC4R ;
- La participation annuelle est évoquée dans les statuts. Une participation au démarrage peut s'envisager pour construire une trésorerie au syndicat. Quelle sera la participation annuelle après le lancement de l'outil départemental et quelles garanties sont apportées pour contenir un éventuel déficit ?

Après présentation du projet et discussion

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE par principe la participation de la CC4R au projet d'abattoir départemental en conditionnant son adhésion au syndicat à une participation suffisante estimée des établissements publics de coopération intercommunale EPCI représentant environ 75 % de la population DGF du département ;

## Informations diverses

### Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mercredi 24 Avril 2024 à 18h30 : Commission thématique Culture et patrimoine
- Mercredi 24 Avril 2024 à 20h00 : Commission thématique Economie et Tourisme
- Lundi 29 Avril 2024 à 20h00 : Conseil d'administration de la SPL 2D4R



- Lundi 13 Mai 2024 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 15 Mai 2024 à 19H00 : Commission admission des places en crèches
- Vendredi 17 Mai 2024 à 18h30 : Commission thématique Affaires sociales
- Mercredi 22 Mai 2024 à 18H30 : Atelier thématique du SCoT (à confirmer)
- Samedi 25 Mai à 15H00 : Festival Pleine Lune Plein Jour à Mégevette
- **Lundi 27 Mai 2024 à 19h : Conseil Communautaire**

Monsieur le Président informe du départ de Mathilde-Héloïse BERTHOD MERMOUD au 12 Août 2024. Il informe également la naissance de son deuxième enfant, un garçon prénommé THIMOTHEE.

**Fin de séance à 20H05, aucune autre question n'est posée.**

Le secrétaire de séance  
Barthélémy GONZALEZ RODRIGUEZ

Le Président de la CC4R  
Bruno FOREL

Affichage public : **30 avril 2024**